

SAS 4M IMMO
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 20 000 €
Siège social :
11 rue Desmenay, 59 242 TEMPLEVE EN PEVELE
SIREN 914 949 532
APE: 6831Z

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRA-ORDINAIRE
30 DECEMBRE 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre,
Le lundi 30 décembre 2024 à 18 heures 30.

Les associés de la Société 4M IMMO, Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros, divisé en 200 actions de 100 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, 11 rue DEMESMAY – 59242 Templeuve-en-Pevele, sur convocation du Président.

Monsieur Julien HEDOUIN préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

Le secrétariat de l'assemblée est assuré par Madame Melissa HEDOUIN (également Directrice Générale de la société).

Le Président constate que les associés présents et représentés réunissant la majorité du capital, peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- Transformation de la Société en Société à responsabilité limitée à compter du 1er janvier 2025 ;
- Adoption des nouveaux statuts ;
- Nomination du Gérant ;
- Pouvoir pour accomplir les formalités.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de Séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - TRANSFORMATION DE LA SOCIETE EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

L'assemblée générale, après avoir constaté que les conditions légales étaient réunies, décide, en application des dispositions des articles L 225-243 à L 225-245 du Code de commerce, de transformer la Société en Société à responsabilité limitée à compter du 1er janvier 2025.

Cette transformation effectuée dans les conditions prévues par la loi n'entraînera pas la création d'une personne morale nouvelle.

La durée de la Société, son objet et son siège social restent inchangés.

Dans les statuts, le terme « actions » est remplacé par « parts sociales » et l'ensemble des résolutions a été adapté pour tenir compte de ce changement.

L'ensemble des articles des anciens statuts a été modifié pour être adapté à la nouvelle forme sociale et les nouveaux statuts ont été validés et signés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - NOMINATION DU GERANT ET FIN DE MANDAT SOCIAL

L'assemblée générale nomme à partir du 1er janvier 2025 en qualité de Gérant de la Société :

Julien HEDOUIN, associé, né le 19 juin 1982, demeurant 1 Rue de la Brasserie, 59 235 BERSEE, pour une durée illimitée.

Le Gérant déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la Loi et les règlements pour leur exercice.

Il aura, conformément à l'article 17 des statuts, tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour passer seul tous les actes entrant dans l'objet social.

L'assemblée générale prend acte que Madame Mélissa HEDOUIN quitte ses fonctions de Directeur Général à partir du 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JHMM

TROISIEME RESOLUTION

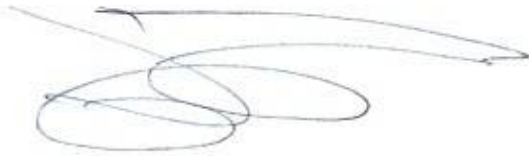
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par l'ensemble des associés.

Monsieur Julien HEDOUIN



Madame Melissa HEDOUIN



JH MH

